

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 08 novembre 2024

Présents : 10

quinze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants : 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Contre : 0
Représentés: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Complément à la délibération n°DE_2020_070 fixant l'augmentation des tarifs de l'eau et du prix de la part d'assainissement dans les tarifs de l'eau - DE_129_2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DE_2020_070, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'augmentation du tarif de l'eau et du prix de la part d'assainissement collectif dans les tarifs de l'eau. Concernant le raccordement à l'assainissement collectif, ladite délibération prévoit une part variable actée à 1,10 €/ m3.

Il précise également que l'abonnement à l'eau potable est fixé à 70 € HT, mais que le service d'assainissement collectif ne dispose en revanche d'aucune tarification d'abonnement.

Il propose à l'assemblée de fixer un tarif d'abonnement concernant l'assainissement collectif à 40 € HT à compter de la facturation 2024/2025, ceci afin d'être en concordance avec les exigences tarifaires du 12^e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Etat.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_129_2024-DE
A G E D I



Pour rappel, l'abonnement annuel au réseau d'eau potable sera de 70 € HT avec un prix au m3 de 1,25 € HT.

L'abonnement annuel au réseau d'assainissement collectif sera de 40 € HT avec un prix au m3 retraité de 1,10 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la fixation d'un tarif d'abonnement à l'assainissement collectif pour un montant de 40 € HT par raccordement ;
- **CONFIRME** la tarification des services eau potable et assainissement collectif pour la commune d'Allanche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ladite tarification en recettes de fonctionnement au BP.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 26 NOV. 2024
publié le : 26 NOV. 2024



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_129_2024-DE
A G E D I